

# Séance du Vendredi 15 janvier 2010

Convocation : 08/01/2010  
Affichage : 22/01/2010  
Présents : 10  
Pouvoir: 1

L'an deux mil dix, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Arry, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Emile TROUART, Maire.

Etaient présents: MM Emile TROUART, Sylvain BODELOT, Didier BOULENGER, Thibault BOURGOIS, Patrick KOCUIBA, Daniel ROUSSEL, SENEPART Claude, VEYS Frédéric, Nathanaël HERRMANN

Absent excusés: M D ROUSSEL

Pouvoir: Mme PIOCHEL Valérie (pouvoir à M D. BOULENGER)

M Emile TROUART est élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 4 décembre est lu au Conseil Municipal ; il est adopté à l'unanimité.

## **1) SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de financement pour l'organisation d'une classe découverte par l'école publique Gabriel Deray de Rue qui aura lieu courant 2010.

L'école sollicite une aide d'un montant de 116,00 € pour chacun des élèves de la commune. Quatre enfants sont concernés. Ce qui représente un montant de 464,00 €.

M T. BOURGOIS fait remarquer que chaque enfant scolarisé de la commune peut bénéficier d'une subvention si toutefois l'école en fait la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de participer à hauteur de 116,00 € par enfant soit un montant total de 464,00 €.

Cette somme sera inscrite au budget 2010 au compte 6574.

## **2) INTERET COMMUNAUTAIRE ET NOUVELLE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTHIE MAYE**

- Compétence gestion et création des RPC: cette compétence est supprimée et est remplacée par la compétence étude pour l'accueil et la scolarisation des élèves des écoles primaires et maternelles.
- Définition d'intérêt communautaire: N.T.I.C: est d'intérêt communautaire, l'aménagement numérique du territoire.
- Définition d'intérêt communautaire: affaires économiques. Deviennent d'intérêt communautaire les zones d'activités minimale de 5ha, positionnées le long des routes départementales de 1ère catégorie de manière à permettre l'implantation des zones d'activités variées et d'assurer leur accès routier et l'extension des zones d'activités actuelles.
- Intérêt communautaire: voirie. Sont d'intérêt communautaire :les voies reliant les zones d'activités communautaire à la voie d'accès à l'autoroute et aux voiries départementales et nationales, les voies empruntées par les services de transport des élèves des écoles primaires et maternelles et les voies desservant les équipements communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications de statuts de la Communauté de Communes Authie Maye tels que décrits ci-dessus.

## **3) DISSOLUTION DU SDAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 15 mai 2009, le Syndicat Intercommunal d'études pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Côte Picarde a été dissout, ce syndicat sera repris par le Syndicat Mixte en charge du Pays des Trois Vallées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver la dissolution du SDAU

- de transférer l'actif au syndicat du futur syndicat mixte en charge du Pays des Trois Vallées
- de supprimer le poste de secrétaire

#### **4) NOUVEAU MODE DE FONCTIONNEMENT ENTRE FDE 80 ET SIER PONTHEU MARQUENTERRE**

A compter du 1er janvier 2010, le SIER Ponthieu Marquenterre est substitué à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. La FDE 80 exercera la maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que la compétence d'entretien d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions en cours entre la commune et le SIER.

#### **5) ECLAIRAGE PUBLIC RUE JOSEPH HARENT ET RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'effacement des réseaux. Deux devis ont été proposés l'un avec des mâts en fonte pour un montant de 111 503,08 € TTC et l'autre des poteaux de type ENZA d'un montant de 60 685,04 € TTC.

Le choix du Conseil Municipal s'oriente vers la solution ENZA et de laisser en place les 4 mâts en fonte à l'entrée du village.

Un nouveau devis sera demandé à la FDE 80.

Des renseignements seront pris pour l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Général.

#### **6) CALENDRIER DES FETES**

Seul 4 dates ont retenues:

- 8 mai: Repas des aînés
- 27 juin: Fêtes communale
- 16 octobre: Soirée moules frites: Parents des 5 clochers
- 13 novembre: Harengade: Chasseurs
- 19 décembre: Arbre de Noël

Les associations seront relancées pour connaître leurs intentions.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES**

M C. SENEPART signale le non fonctionnement de l'éclairage public face à l'habitation de Monsieur LECYNGNE.

**En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 H**